



Communiqué

Paris, le 9 janvier 2012.

LCL va réaliser une émission d'obligations LCL 2 Février 2012 – 2 Février 2018 d'un objectif de montant de 400 millions d'euros susceptible d'être porté à un montant maximum de 550 millions d'euros à intérêts capitalisés versés in fine

(Euronext - Code ISIN : FR0011164904)

But de l'Emission : Le produit de la présente émission est destiné à permettre à LCL de poursuivre l'octroi de prêts individuels et collectifs à moyen et long terme et à financer ses besoins généraux.

Montant de l'émission : Le montant de l'émission est d'un objectif de 400 000 000 d'euros représenté par 4 000 000 Obligations de cent euros (€100) de nominal. Le montant de l'émission est susceptible d'être porté à un montant maximum de 550 000 000 d'euros représenté par 5 500 000 Obligations de cent euros (€100) de nominal. En tout état de cause, le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions recueillies.

Prix d'émission : 100 % soit 100 euros par obligation payable en une seule fois à la Date de Règlement.

Taux de rendement actuariel brut : 4,00 % à la Date de Règlement.

Période de souscription : du 10 janvier au 26 janvier 2012 inclus sous réserve de clôture anticipée possible si le montant maximum de l'émission est atteint ou de modification importante des conditions de marché.

Jouissance des Obligations : 2 février 2012.

Date de Règlement : 2 février 2012.

Intérêts : Le taux nominal annuel est de 4,00 % ; aucun intérêt ne sera versé annuellement par l'Emetteur. Les intérêts seront capitalisés et versés à la date d'échéance, soit le 2 février 2018, sous forme d'une prime de 26,54 % soit 26,54 euros par obligation.

A propos de LCL

LCL, filiale du Groupe Crédit Agricole, est l'une des plus grandes banques de détail en France. Présent sur l'ensemble du territoire avec 2 062 implantations, LCL est une banque de proximité qui compte aujourd'hui 20 700 collaborateurs au service de 6 000 000 de clients particuliers, 320 000 clients professionnels et 27 000 clients entreprises et institutionnels. LCL c'est aussi LCL Banque Privée, e.LCL la banque 100% en ligne et LCL Banque des Entreprises (Banque commerciale et Corporate finance). LCL s'appuie sur une stratégie de développement, d'innovation et de reconnaissance des attentes de ses clients notamment avec le Contrat de Reconnaissance. « Demandez plus à votre argent » est la signature publicitaire de LCL.

Information du public

Toutes les informations concernant les modalités de souscription sont disponibles en agence ou sur le site internet (www.lcl.fr) de l'Emetteur. Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 12-002 en date du 4 janvier 2012 est disponible sans frais auprès de LCL - Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94 800 Villejuif ainsi que sur les sites Internet de LCL (www.lcl.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

LCL attire l'attention du public sur les sections relatives aux **facteurs de risque** figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission de LCL ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre de titres peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. LCL n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. L'offre est ouverte au public en France à compter de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le Prospectus. Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon (liste non limitative).

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.